

Rapport du Président

Commission permanente
jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-6-2
N° applicatif 6867

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Direction culture et patrimoine

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX STRUCTURES MEMORIELLES ET APPROBATION DE LA CONVENTION AFFERENTE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'investissement au Mémorial de l'Alsace Moselle (48 889 €) et au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf (45 000 €) et approbation de la convention afférente.

1 - Mémorial de l'Alsace-Moselle

Le Mémorial d'Alsace-Moselle, géré par un syndicat mixte composé de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et de la Ville de Schirmeck, a pour mission de faire connaître l'histoire et le patrimoine de l'Alsace-Moselle auprès d'un large public et de mettre en lumière les spécificités de ce territoire de 1870 à nos jours, avec une attention particulière portée à la seconde guerre mondiale. Il sollicite, au titre de l'année 2023, une subvention d'investissement de 48 889 €.

Il est proposé d'attribuer au Mémorial d'Alsace-Moselle une subvention d'investissement de 48 889 € maximum pour son projet de renouvellement des équipements multimédias et de travaux de rénovation énergétique. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux et sur présentation des factures acquittées selon les modalités présentées en annexe 1 au présent rapport. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 1 au présent rapport.

2) Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

L'Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf a ouvert le jeudi 3 août 2017. Equipement culturel à la fois historique, touristique et mémoriel, sa mission est avant tout pédagogique.

Au-delà de l'histoire du lieu, cet équipement interroge tout le long du parcours pédagogique, l'évolution des relations franco-allemandes et le lent travail de réconciliation entamé par les anciens combattants eux-mêmes au lendemain du conflit et s'incarnant aujourd'hui lors des commémorations communes des deux pays.

La structure associative sollicite, au titre de 2023, une subvention d'investissement de 45 000 € pour la réhabilitation et l'aménagement d'un chalet à proximité de l'histoire en salle pédagogique et en espace hors sol pour l'accueil de groupes. Le projet est prévu sur une période de 3 ans (2022-2024) et fera l'objet de nouvelles demandes de subventions d'investissement auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de l'avancement des travaux.

Il est proposé d'attribuer au CMNHWK une subvention d'investissement de 45 000 € maximum en 2023.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 2.

Dans la mesure où le montant de la subvention versée à l'association excède 23 000 €, la conclusion d'une convention financière entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Comité du monument national du Hartmannswillerkopf est requise. Cette convention est jointe en annexe 3 du présent rapport.

Ces propositions ont été validées par les Commissions territoriales du Sud Alsace et d'Ouest Alsace les 8 et 4 septembre 2023 et par la 6ème Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien le 7 septembre 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer pour l'année 2023 et d'autoriser le versement des subventions ci-après:
 - 48 889 € maximum de subvention d'investissement au Mémorial de l'Alsace-Moselle au titre de l'année 2023 pour son projet de renouvellement des équipements multimédias et de travaux de rénovation énergétique. Cette subvention sera versée en une seule fois au Mémorial de l'Alsace-Moselle sur présentation des factures acquittées ;
 - 45 000 € maximum de subvention d'investissement au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf pour le projet de réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf. Cette subvention sera versée dans les conditions précisées au point 4 de la convention jointe en annexe 3 du présent rapport ;
- d'approuver la convention portant sur l'attribution d'une subvention d'investissement relative à la réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf, jointe en annexe 3 au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer cette convention.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P253</i>	<i>O005</i>	<i>P253E08</i>	<i>T04</i>	<i>(1300) 204-20422-312</i>	<i>48 889 €</i>
<i>P253</i>	<i>O003</i>	<i>P253E04</i>	<i>T05</i>	<i>(1300) 204-20422-312</i>	<i>45 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>93 889 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.